

EOS Imaging
Société Anonyme

10, rue Mercœur
75011 Paris

**Rapport spécial des commissaires
aux comptes sur les conventions et
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2018

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Fi.Solutions
Membre de PKF International
8, rue Bayen
75017 Paris

EOS Imaging
Société Anonyme

10, rue Mercœur
75011 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives

à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne concernée : Madame Marie Meynadier, Directrice générale jusqu'au 31 décembre 2018 et administrateur de la société.

Modalités : votre conseil d'administration du 5 novembre 2018 a autorisé la rupture du contrat de travail de Madame Marie Meynadier avec effet au 31 décembre 2018 par voie de licenciement ou de rupture conventionnelle prenant effet à la même date. Dans ce cadre, le conseil d'administration a autorisé le versement, outre son solde de tout compte, d'une indemnité de licenciement prévue par la convention collective majorée de 6 mois de salaire, soit un montant brut de 428.473 euros.

La rupture conventionnelle du contrat de travail de Madame Marie Meynadier a été signée le 13 novembre 2018 et a fait l'objet d'un versement au 31 décembre 2018 selon les modalités fixées par le conseil d'administration.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 15 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Géraldine Segond

Fi. Solutions
Membre de PKF International



Jean-Marc Petit